



30 avr 2026 -19:13

Appartient à Conseil des ministres du 30 avril 2026

Accords avec l'Algérie relatifs à l'exemption réciproque de l'obligation de visa et à la circulation des personnes

Le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi portant assentiment à des accords entre la Belgique et l'Algérie relatifs à l'exemption réciproque de l'obligation de visa et à la circulation des personnes.

L'accord relatif à l'exemption réciproque de visa stipule que les titulaires d'un passeport diplomatique et les titulaires d'un passeport de service des deux pays bénéficient d'une exemption réciproque de visa pour tout séjour n'excédant pas nonante jours par période de cent quatre-vingts jours.

L'accord relatif à la circulation des personnes concerne la reprise de ressortissants lorsqu'ils ne remplissent pas ou plus les conditions d'entrée ou de séjour en vigueur sur le territoire de la partie requérante. L'accord prévoit les procédures, délais et dispositions nécessaires à cet effet.

Les avant-projets sont transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Maxime Prévot, Vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, des Affaires européennes et de la Coopération au développement
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
<https://prevot.belgium.be>
info.prevot@diplobel.fed.be

AudreyJacquiez
Porte-parole (FR)
+32 497 16 18 61
audrey.jacquiez@diplobel.fed.be

Laurens Soenen
Porte-parole (NL)
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@diplobel.fed.be

Anneleen Van Bossuyt, ministre de l'Asile et de la Migration, et de l'Intégration sociale, chargée de la Politique des Grandes villes
Rue Lambermont 2
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanbossuyt.belgium.be>
info@migratie-mi.be

CharlotteVandecruys
Porte-parole
charlotte.vandecruys@migratie-mi.be

